

donneront ou souffriront ce qui sera requis au mutuel repos. Et pourquoi desnieroient-ils cela les ungs aux autres, qui tous ont un but commun de leur salut pour la vie à venir; tous pour celle-ci, un interest commun de vivre ou de perir ensemble? Telle sera elle quand chacung sera tenu pour ce qu'il est en ce royaume; le roi obéi, les princes chéris et honorés, les domestiques aimés, les estrangers en leur lieu gratifiés, chacung et rendant et recevant et ce qu'il doibt et ce qui lui est deu. Et qu'y a il aussi de plus raisonnable que de preferer ceulx que Dieu mesme a preferés par le sang, par le degré ou par la dignité? Dieu qui a ja préjugé en son conseil tout ce procès, Dieu qui faict tous ses œuvres par ordre, tous ses jugements sans passion. Telle sera elle, en somme, quand chacung, et à la faire et à la conserver, apportera tout ce qu'il est et ce qu'il a : le prince sa foi, les magistrats leur auctorité, les subjects, chacung en son endroit, la deue obéissance. Que Dieu doint<sup>1</sup> au roy par son esprit (et c'est lui seul aussi qui la tient en sa main) d'en trouver bientôt le moyen et la voie. Que Dieu doint desir au peuple (car aussi est-il besoing que nous l'y rappelions par nostre desir et par nostre mansuetude) de s'y rendre et facile et ployable, de se rendre ardent à bon escient à la solliciter. Que Dieu doint à tous et à chacung de nous, de nous bien ressoubvenir de tous les maulx que nous avons soufferts, d'en avoir un sentiment qui ne passe jamais, afin que nous détestions ces miseres civiles, afin que nous en abhorriions les aucteurs, non moins que les effects, et que nous puissions bientôt en bon repos, d'un mesme cœur et esprit, chacung selon la vocation où Dieu l'a appelé, rechercher la parfaite santé de ce royaume, la pureté et sincérité du service de Dieu, le redressement des bonnes mœurs et saintes loix, la vraie liaison du roy avec le peuple, des superieurs à leurs inférieurs, dont depend le bien, le repos et la prospérité du roy, des subjects et de l'Estat.

1. Donne.

## HENRI ESTIENNE.

### L'ANNEAU DE POLYCRATE.

Entre les proverbes qui nous sont peculiers<sup>1</sup>, nous en avons qui sont venus de quelques fort profonds discours et autres qui sont fondez sur quelques histoires notables, et toutes-fois des moins communes, tellement qu'il ne se faut esbahir s'ils donnent beaucoup de pene au lecteur ou à l'éditeur avant qu'il en puisse découvrir la raison. Et du nombre de ceux que j'ay dict estre fondez sur quelque histoire, j'estime estre cestuy-ci : « Il n'est pas seur à qui ne mescheut onques<sup>2</sup>. » Car nous lisons, en la *Thalie* d'Herodote, que Polycrates, roy de Samos, fut si heureux et si long-temps que cest heur<sup>3</sup> commença à estre suspect au roy d'Égypte, nommé Amasis (qui estoit son grand ami), voire jusques à le luy declarer par ses lettres, en luy disant entr'autres choses : qu'il ne se souvenoit point d'avoir ouy parler d'aucun, auquel, après avoir esté ainsi heureux en toutes choses, ne fust advenu une ruine totale. A quoy il adjoustoit que, s'il vouloit croire son conseil, il interromperoit le cours de ceste continuelle félicité, et, pour ce faire, jetteroit au haut et au loing quelque chose dont la perte le pourroit beaucoup ennuyer. Polycrates trouva bon son conseil, s'advisa en la fin de jeter en la mer une esmeraude, laquelle il portoit au doigt et luy servoit de cachet. Mais, cinq ou six jours après, alors qu'il commenceoit à se contrister de ceste perte, un pescheur luy apporta un fort beau et grand poisson, au ventre duquel ses serviteurs trouvèrent cet anneau. Il manda puis<sup>4</sup> à Amasis comment le tout estoit passé. Amasis, par ce

1. C'est-à-dire de notre *pecule*, de notre *monnaie courante*. — 2. Rien n'est assuré pour celui à qui il n'arriva jamais de malheur. — 3. Bonheur. — 4. Depuis.

dernier heur de Polycrates entrant encore en plus grand crainte que paravant de quelque estrange et horrible malheur, duquel il ne le pourroit préserver, luy envoya incontinent un héraut, pour luy déclarer qu'il renonçoit à l'amitié qui estoit entr'eux, ce qu'il fit à fin que, quelque malheur si grand tombant sur Polycrates ne luy tombast aussi en une grande tristesse, à cause d'une telle amitié (qui estoit proprement celle qui procedoit du bon accueil et bon traitement que se faisoient ceux qui s'entrelogeoyent allans au pays l'un de l'autre). Or, qu'advint-il en la fin? Que Polycrates, estant pris par Oroetes (ou Orontes), satrape du roy des Perses, fut crucifié. Il me semble qu'il y a grande apparence que nos ancestres, curieux de la lecture des histoires (selon que le temps leur pouvoit fournir la traduction des plus notables pour le moins), ayent regardé à ceste-ci, entr'autres en ce proverbe : « Il n'est pas seur à qui ne mescheut onques; » ou, pour le moins que le discours duquel est venu ce proverbe ne soit procedé de l'observation de tels evenemens.

## PIERRE DE L'ESTOILE.

### ASSASSINAT DU DUC DE GUISE.

Le roy reçut de tous cotés avis qu'il y avoit conspiration contre sa personne; le duc d'Espéron, par lettres, l'en assure; le duc du Mayne lui envoya dire par un gentilhomme, que l'exécution de son frère étoit proche; le duc d'Aumale envoya sa femme pour lui donner pareil avis : là-dessus le roy se résout de faire mourir le duc de Guyse; sur quoy, ayant assemblé quelques-uns de ses confidens, il leur proposa sa résolution; un ou deux voulurent lui conseiller l'emprisonnement pour lui faire son procès, mais tous les autres furent de contraire opinion, disans qu'en matière de crimes de lèze-majesté, il falloit que la punition précédât le jugement; cet avis fut suivi du roy, qui dit : « Mettre le Guysard en prison, seroit tirer le sanglier aux filets, qui seroit peut estre plus puissant que nos cordes; là où quand il sera tué, il ne nous fera plus de peine; » et arrêta lui-même, avant que de sortir du conseil, de le faire tuer au souper que l'archevêque de Lyon lui donnoit et au cardinal, le dimanche avant saint Thomas; laquelle exécution, pour quelque avis qu'on lui donna, il différa au mercredy suivant, jour de Saint Thomas, lequel jour il fut encore conseillé de laisser passer.

Le jedy vingt-deux, le duc de Guyse se mettant à table pour dîner, trouva sous sa serviette un billet dans lequel étoit écrit : « Donnez-vous de garde, on est sur le point de vous jouer un mauvais tour; » l'ayant lu, il écrivit au bas : « On n'oseroit, » et le rejetta sous la table : ce jour même il fut assuré par son cousin le duc d'Elbeuf, que le lendemain on entreprendroit sur sa vie, à qui il répondit : « Je vois bien que vous avez regardé votre almanach, car tous les almanachs de cette année sont farcis de telles menaces. »

Le vendredy vingt-trois, le roy manda de bon matin au duc et au cardinal de Guyse, qu'ils vissent au conseil, et qu'il avoit à leur communiquer affaires d'importance; entrans au chasteau, ils trouvèrent les gardes renforcées, qui prièrent le duc de les faire payer, mais d'une manière moins respectueuse qu'à l'ordinaire, à quoi ne prenant aucunement garde, ils passèrent outre; ce matin il avoit reçu de divers endroits neuf avertissements, et dit tout haut en mettant le neuvième billet en sa pochette: « Voilà le neuvième d'aujourd'hui. » Etant entré au conseil, il saigna du nez deux ou trois gouttes, et vit-on un œil pleurer; après, il eut mal au cœur, et un affoiblissement qu'on attribua plutôt à une débauche qu'à un pressentiment: sur ce, le roy le manda par Revol, qui le trouva comme il resserroit dans son drageoir quelques raisins et prunes apportées pour son mal de cœur: comme il entroit en la chambre du roy, un garde lui marcha sur le pied, et cependant continua de marcher vers le cabinet, et soudain, par dix ou douze des quarante-cinq, fut saisi aux bras et aux jambes, et par eux massacré, jettant entr'autres cris et paroles, celles-cy qui furent clairement entendues. « Mon Dieu, je suis mort, ayez pitié de moi; ce sont mes péchés qui en sont cause. » Sur ce pauvre corps fut jetté un méchant tapis, et là laissé quelque temps exposé aux moqueries des courtisans, qui l'appeloient le beau roy de Paris, nom que lui avoit donné sa majesté, lequel étant en son cabinet, leur ayant demandé s'ils avoient fait, en sortit et donna un coup de pied par le visage à ce pauvre mort, tout ainsi que le dit duc de Guyse en avoit donné au feu amiral; chose véritable et remarquable, avec une, que le roy l'ayant un peu contemplé, dit tout haut: « Mon Dieu, qu'il est grand! il paroît encore plus grand mort que vivant. »

Le cardinal de Guyse, qui étoit assis avec M. l'archevêque de Lyon au conseil, entendant la voix de son frère, qui crioit mercy à Dieu, remua sa chaise pour se lever, disant: « Voilà mon frère qu'on tue. » Lors se levèrent les maréchaux d'Aumont et de Retz, et l'épée nue à la main, crièrent qu'homme ne bouge s'il ne veut mourir; incontinent après, lesdits cardinal et archevêque furent conduits en un galetas baty peu de jours auparavant pour y loger des feuillans et capucins: ainsi finit le règne de Nembrot le Lorrain.

Le samedy vingt-quatre, le roy averti par Claude d'Angennes,

évêque du Mans, que les députés du clergé avoient résolu en l'assemblée du matin de venir prier le roy de leur rendre le cardinal de Guyse, leur président: sa majesté, qui avoit résolu de le faire suivre son frère, sachant qu'il succéderoit à sa créance, et qu'il étoit autant et plus mauvais garçon que lui, se trouvant néanmoins empêché sur l'exécution, à cause de la qualité du prélat, en voulut avoir un mot de conseil, dont le résultat fut, que le roy n'avoit rien fait s'il ne se deffaisoit du cardinal comme du duc; ainsi l'exécution fut résolue; on trouva pour quatre cents écus quatre instrumens de cette exécution.

Après cette exécution, le roy sortit pour aller à la messe, et rencontra à ses pieds le baron de Luz qui lui offroit sa tête pour sauver la vie de l'archevêque de Lyon, son oncle, et il l'assura de sa vie, mais non de sa liberté, parce qu'il vouloit, disoit-il, tirer de ce prélat la quintessence de la Ligue, dont il étoit l'intellect agent.

Le soir de ce jour, les deux corps du duc et du cardinal de Guyse furent mis en pièces, par le commandement du roy, en une salle basse du chasteau, puis brulés et mis en cendres, lesquelles furent jettées au vent, afin qu'il n'en restât ni relique, ni mémoire.

## FRANÇOIS I<sup>ER</sup>.

### LA BATAILLE DE MARIGNAN.

Lettre de François I<sup>er</sup> à sa mère.

Madame, afin que vous soyez bien informée du fait de notre bataille, je vous avise que hier, à heure d'une heure après-midi, notre guet, qui étoit sur les portes de Milan, nous avertit comme les Suisses se jetoient hors de la ville pour nous venir combattre; laquelle chose entendue, jetâmes nos lansquenets en ordre, c'est à savoir en trois troupes, les deux de neuf mille hommes, et la tierce d'environ quatre mille hommes, que l'on appelle les enfans perdus de Pierre de Navarre, sur le côté des avenues, avec les gens de pied de France et aventuriers; et parce que l'avenue par où venoient lesdits Suisses étoit un peu serrée, et ne fut si bien possible de mettre nos gendarmes de l'avant-garde, comme ce étoit en plein pays, qui nous cuida' mettre en grand désordre; et de ma bataille<sup>2</sup> j'étois à un trait d'arc en deux troupes de ma gendarmerie, et à mon dos mon frère d'Alençon avec le demeurant de son arrière-garde, et notre artillerie sur les avenues. Et au regard des Suisses, ils étoient en trois troupes, la première de dix mille, la seconde de huit mille hommes, et la tierce de dix mille hommes; vous assurant qu'ils venoient pour châtier un prince, s'il n'eût été bien accompagné; car d'entrée de table qu'ils sentirent notre artillerie tirer, ils prindrent le pays couvert, ainsi que le soleil se commençoit à coucher, de sorte que nous ne leur fismes pas grand mal pour l'heure de notre artillerie; et vous assure qu'il n'est pas possible de venir en

1. Faillit. — 2. Corps d'armée.

plus grande fureur ni plus ardemment. Ils trouvèrent les gens de cheval de l'avant-garde par le côté; et combien que lesdits hommes d'armes chargeassent bien et gaillardement le connétable, le maréchal de Chabannes, Imbercour, Telligny, Pont-de-Remy et autres qui étoient là, si furent-ils reboutez<sup>1</sup> sur leurs gens de pied, de sorte avec grande poussière que l'on ne se pouvoit voir, aussi bien que la nuit venoit. Il y eut quelque peu de désordre, mais Dieu me fit la grâce de venir sur le côté de ceux qui les chassoient un peu chaudement: me sembla bon de les charger, et le furent de sorte, et vous promets, Madame, si bien accompagnés, et quelques gentils galans qu'ils soient, deux cents hommes d'armes que nous étions en défismes bien quatre mille Suisses, et les repoussâmes assez rudement, leur faisant jeter leurs piques, et crier France! laquelle chose donna haleine à nos gens de la plupart de notre bande, et ceux qui me purent suivre, allâmes trouver une autre bande de huit mille hommes, laquelle à l'approcher<sup>2</sup> cuidions que fussent lansquenets, car la nuit étoit déjà bien noire. Toutefois quand ce vint à crier France! je vous assure qu'ils nous jetèrent cinq à six cents piques au nez, nous montrant qu'ils n'étoient point nos amis. Nonobstant cela, si furent-ils chargés et remis en dedans de leurs tentes, en telle sorte qu'ils laissèrent de suivre les lansquenets<sup>3</sup>. Es<sup>4</sup> nous, voyant la nuit noire, et n'eût été la lune qui aidait, nous eussions bien été empêchés à connoître l'un l'autre; et m'en allai jeter dans l'artillerie, et là rallier cinq ou six mille lansquenets et quelques trois cents hommes d'armes, de telle sorte que je tins ferme à la grosse bande des Suisses. Et cependant mon frère le connétable rallia tous les piétons françois et quelque nombre de gendarmes, leur fit une charge si rude qu'il en tailla cinq ou six mille en pièces, et jeta cette bande dehors; et nous, par l'autre côté, leur fismes jeter une volée d'artillerie à l'autre bande, et quand et quand les chargeâmes, de sorte que les emportâmes, et leur fismes passer un gué qu'ils avoient passé sur nous. Cela fait, ralliâmes tous nos gens et retournâmes à l'artillerie! et mon frère le connétable sur l'autre coin du camp, car les Suisses se logèrent bien

1. Rejetés. — 2. Quand nous en approchâmes. — 3. Qu'ils cessèrent de poursuivre nos lansquenets. — 4. Parmi.

près de nous, si près que j'eusse bien tiré un éteuf<sup>1</sup> et n'y avoit qu'un fossé entre deux; toute la nuit demeurâmes le cul sur la selle, la lance au poing et l'armet à la tête; et nos lansquenets en ordre pour combattre; et pour ce que j'étois le plus près de nos ennemis, m'a fallu faire le guet, de sorte qu'ils ne nous ont point surpris au matin; et faut que vous entendiez que le combat du soir dura depuis les trois heures après midi jusques entre onze et douze heures que la lune nous faillit; et y fut fait une trentaine de belles charges. La nuit nous départit, et mîmes la paille<sup>2</sup> pour recommencer au matin; et croyez, Madame, que nous avons été vingt huit heures à cheval, l'armet à la tête, sans boire ni manger. Au matin, une heure avant jour, prins place autre que la nôtre, laquelle sembla bonne aux capitaines des lansquenets, et l'ai mandé à mon frère le connétable pour soi tenir par l'autre avenue, et pareillement l'ai mandé à mon frère d'Alençon, qui au soir n'étoit pu venir, et dès le point du jour que pûmes voir, me jetai hors du fort avec les deux cents gentilshommes qui m'étoient demeurés du reste du combat, et ai envoyé quérir le grand maître, qui se vint joindre avec moi, avec trois cents hommes d'armes; et cela fait, messieurs les Suisses se sont jetés en leurs ordres, et délibérés d'essayer encore la fortune du combat: et comme ils marchaient hors de leur logis, leur fis dresser une douzaine de coups de canon qui prindrent en pied, de sorte que de grand trot retournèrent en leur logis, se mirent en deux bandes: et pour ce que leur logis étoit fort, et que ne les pouvions chasser, ils me laissèrent à mon nez huit mille hommes et toute leur artillerie; et les autres deux bandes les envoyèrent aux deux coins du camp, l'une à mon frère le connétable, et l'autre à mon frère d'Alençon. La première fut au connétable, qui fut vertueusement reculée par les aventuriers françois de Petre de Navarre. Ils furent repoussés et taillés outre grand nombre des leurs; et se rallièrent cinq ou six mille, lesquels cinq ou six mille aventuriers défirent avec l'aide du connétable, qui se mêla parmi eux avec quelque nombre de sa gendarmerie. L'autre bande qui vint à mon frère fut très-bien recueillie, et à cette heure-là arriva Barthélemy Dalvian avec la bande de Vénitiens, gens de cheval, qui tous

1. Balle de paume. — 2. Signe de ralliement.

ensemble les taillèrent en pièces; et moi étois vis-à-vis les lansquenets de la grosse troupe, qui bombardions l'un l'autre, et étoit à qui se délogeroit; et avons tenu bute huit heures à toute l'artillerie des Suisses, que je vous assure qu'elle a fait baisser beaucoup de têtes. A la fin de cette grosse bande, qui étoit vis-à-vis de moi, envoyèrent cinq mille hommes, lesquels renversèrent quelque peu de nos gendarmes, qui chassoient ceux que mon frère d'Alençon avoit rompus, lesquels vindrent jusques aux lansquenets, qui furent si bien recueillis de coups de haquebutes<sup>1</sup>, de lances et de canon, qu'il n'en réchappa la queue d'un, car tout le camp vint à la huée sur ceux-là et se rallièrent sur eux; et cela fait fîmes semblant de marcher aux autres, lesquels se mirent en désordre, et laissèrent leur artillerie, et s'enfuirent à Milan, et de vingt-huit mille hommes qui là étoient venus n'en réchappa que trois mille, qu'ils ne fussent tous morts ou pris; et des nôtres j'ai fait faire revue, et n'en trouve à dire qu'environ quatre mille. Le tout je prends tant d'un costé que d'autre à trente mille hommes. La bataille a esté longue, et dura depuis hier sur les trois heures après midi jusques aujourd'hui deux heures, sans savoir qui l'avoit perdue ou gagnée, sans cesser de combattre ou de tirer l'artillerie jour et nuit; et je vous assure, Madame, que j'ai vu les lansquenets mesurer la pique aux Suisses, la lance aux gendarmes; et ne dira-t-on plus que les gendarmes sont lièvres armés, car, sans point de faute, ce sont eux qui ont fait l'exécution; et ne penserois point mentir que par cinq cens et par cinq cens il n'ait été fait trente belles charges avant que la bataille fût gagnée. Et tout bien débattu, depuis deux mille ans ça n'a point été vue une si fière ni si cruelle bataille, ainsi que disent ceux de Ravennes, que ce ne fut au prix qu'un tiercelet<sup>2</sup>. Madame, le sénéchal d'Armagnac avec son artillerie ose bien dire qu'il a été cause en partie du gain de la bataille, car jamais homme n'en servit mieux. Et, Dieu merci, tout fait bonne chère; je commencerai par moi et mon frère le connétable, par M. de Vendôme, par M. de Saint-Pol, M. de Guise, le maréchal Chabannes, le grand-maitre, M. de Longueville. Il n'est mort de gens de renom qu'Imbercourt

1. Arquebuses. — 2. Le tiercelet étoit un faucon de taille inférieure dont on ne se servait que pour les petites chasses.

et Bussy, qui est à l'extrémité, et est grand dommage de ces deux personnages. Il est mort quelques gentilshommes de ma maison, que vous saurez bien sans que vous le recrive. Le prince de Talmond est fort blessé, et vous veulx encore assurer que mon frère le connétable et M. de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compagnie, quels qu'ils soient; et de ce j'en parle comme celui qui l'a vu, car ils ne s'épargnoient non plus que sangliers échauffés. Au demeurant, Madame, faites bien remercier Dieu par tout le royaume de la victoire qu'il lui a plu nous donner; Madame, car je lui suis plus tenu qu'à gentilshommes du royaume. Vous vous moquerez de monsieur de Lautrec et de Lescun, et de Michau, qui ne se sont point trouvés à la bataille, et se sont amusés à l'appointement des Suisses, qui se sont moqués d'eux. Nous faisons ici grand doute du comte de Sanxerre, pour ce que ne le trouvons point.

Madame, je supplie le créateur vous donner très-bonne vie et longue. Escrit du camp de Sainte-Brigide, le vendredy 14<sup>e</sup> jour de septembre mil cinq cent quinze.

Votre très humble et obeissant fils

FRANÇOIS.

LETTRE DE FRANÇOIS I<sup>er</sup> AUX ORDRES DE L'ÉTAT  
APRÈS LA BATAILLE DE PAVIE.

Mes amis et bons sujets, sous couleur d'autres lettres, j'ai eu le moyen et la liberté de vous escrire, étant seur de vous faire un grand plaisir en vous faisant sçavoir de mes nouvelles, lesquelles, selon mes infortunes sont bonnes, car la santé et l'honneur, Dieu merci, me sont demeurés sains; et entre tant d'infidélités, n'ai reçu plus grand plaisir que de sçavoir l'obéissance que portez à Madame, en vous monstrant estre vrais, loyaux et bons François. Je vous la recommande tousjours, et mes petits enfans, qui sont les vostres, et de la chose publique, vous assurant que, en continuant en la dili-

gence et démonstration que vous avez faite jusques icy, donnerez plus grande envie à nos ennemis de me délivrer que de vous faire la guerre. L'empereur m'a offert quelque parti pour ma délivrance, et ai espérance qu'il sera raisonnable, et que toutes choses sortiront bientost leur effet. Et soyez sûrs que, pour mon honneur et celui de ma nation, j'ay plutost esleu honneste prison que honteuse fuite; et que si je n'ay esté si heureux de faire du bien à mon royaume, que, pour envie d'estre délivré, je n'y feray jamais de mal, estimant bien heureux, pour l'heur de son pays, toute sa vie demeurer en prison.

Vostre roy,

FRANÇOIS.